



LE 4 DES ARTS

Partout, toujours, à la Croix-Rousse,
il y aura des artistes remarquables.

La Mairie du 4^{ème} arrondissement de Lyon renouvelle son événement « Le 4 des Arts », initiative lancée en 2018 pour renforcer la politique culturelle de l'arrondissement et valoriser le dynamisme de la vie artistique de la Croix-Rousse.

Après l'hébergement de compagnies, l'organisation de « Scènes ouvertes de la Croix-Rousse » qui permettent aux artistes de proposer concerts, lectures ou spectacles aux Croix-Roussiens, ou encore l'Espace Artaud, lieu d'accueil d'artistes en résidence, les élus du 4^{ème} arrondissement réitèrent avec « Le 4 des Arts » et se mobilisent à nouveau sur le renfort de leur politique en matière de Culture.

« Le 4 des Arts » ambitionne d'être la vitrine des Arts plastiques de l'arrondissement en proposant 3 temps qui sont la passerelle entre les lieux artistiques, les habitants et les artistes :

- Un après-midi d'initiation au Street – Art, le mercredi 2 octobre, sur le site du Taco : Un atelier extérieur où se mêlent enfants et seniors, graffeurs et habitants le tout animé par un-e DJ pour le rythme.

- Un vernissage en Mairie du 4^{ème} arrondissement et/ou à la Maison des Associations – Robert Luc le jeudi 3 octobre, de l'exposition qui rassemblera divers artistes résidents du 4^{ème} arrondissement : plasticiens, photographes, céramistes, sculpteurs... Un accrochage du 3 au 12 octobre est prévu.

- Deux jours de parcours entre galeries et ateliers, et l'inverse ! Les vendredi 4 et samedi 5 octobre, des portes ouvertes, quelques surprises et découvertes seront organisées.

Ce projet émerge d'une double volonté : celle de fédérer les acteurs des Arts et leur offrir des temps de partages et de collaborations ; mais également de mettre en lumière des lieux et acteurs voisins des habitants du 4^{ème} arrondissement. Ainsi sera renforcée une proximité en favorisant les rencontres sur l'espace public.

Vous êtes artistes et résidez sur la Croix-Rousse : Exposez vos œuvres en Mairie et à la Maison des Associations !

L'EXPOSITION

Règlement

ARTICLE 1 **L'OBJET DU RÈGLEMENT**

Dans ce cadre, après appel à candidatures, une sélection d'œuvres d'artistes professionnels et amateurs sera exposée du 3 au 12 octobre 2019. Un vernissage est prévu le jeudi 3 octobre 2019 à la Mairie du 4^{ème} arrondissement et à la Maison des associations (entrée libre).

ARTICLE 2 **LES PARTICIPANTS**

L'appel à candidature est ouvert à tous les artistes plasticiens, sculpteurs et photographes, résidents sur le 4^{ème} arrondissement.

ARTICLE 3 **LES ŒUVRES ACCEPTÉES**

Toutes les techniques et tous les médiums sont acceptés (volume, peinture, dessin, gravure, sculpture, photographie, modelage, etc.). Pour répondre à la réglementation ERP (Etablissement Recevant du Public)*, les matériaux utilisés doivent respecter les normes de sécurité (catégorie et taille).

Les œuvres murales devront être dotées d'un système d'accrochage.

Les œuvres murales ne devront pas dépasser 150 cm de large sur 120 cm de hauteur, pour un poids total de 5 kg maximum.

Les volumes ne devront pas dépasser 150 cm de circonférence au sol.

Le matériel nécessaire à la présentation de certaines œuvres type vidéo projecteur, moniteur, ne pourra pas être prêté par la Mairie et sera sous la responsabilité de l'exposant. Le nombre d'œuvres sélectionné reste à l'appréciation du jury. L'artiste pourra présenter dans son dossier de candidature jusqu'à 4 œuvres.

ARTICLE 4 LA SÉLECTION DES ŒUVRES

Le dossier de candidature sera adressé par courrier : Mairie du 4^{ème} arrondissement, 133 boulevard de la Croix-Rousse, 69004 Lyon - avec la mention sur l'enveloppe « Candidature 4 des Arts » ou par courriel stephanie.lemaire@mairie-lyon.fr. Il comportera les coordonnées de l'artiste (nom, adresse, numéro de téléphone, courriel), une photographie de ou des œuvres, une description technique détaillée de l'œuvre (médioms, taille, poids...), la valeur de l'œuvre (en euros), un titre éventuel et une note d'intention de 1 500 signes maximum.

La date limite de la réception des dossiers par courriel ou courrier est fixée au 10 juin 2019.

Le Comité de Sélection, présidé par Madame Valérie SCHELL, Adjointe au Maire du 4^{ème} arrondissement déléguée à la culture et au patrimoine, est constitué d'une professionnelle de l'art et d'un artiste amateur de l'agglomération lyonnaise. Ce comité est souverain quant au choix des œuvres sélectionnées. Il informera chaque participant de ses décisions par courrier ou mail au début du mois de septembre maximum. Les dossiers ne seront pas retournés aux candidats.

ARTICLE 5 L'EXPOSITION

Les œuvres retenues devront être déposées par l'exposant le lundi 30 septembre 2019 aux horaires d'ouverture de la Mairie.

Chaque œuvre devra être retirée et remportée par l'exposant le lundi 14 octobre aux horaires d'ouverture de la Mairie.

La Ville de Lyon assure les œuvres par son service assurance. Les artistes devront remplir une fiche détaillant les œuvres et leur valeur, cette fiche sera envoyée à tous les artistes sélectionnés.

En cas de participation insuffisante, la Mairie se réserve le droit d'annuler l'exposition.

** Règlement de sécurité du 25 juin 1980*